

**CFS - CALENDRIER DES SESSIONS
INTERPROFESSIONNELLES - 1^{er} SEMESTRE 2014**



**LES
PERSPECTIVES
DE LA
CONFÉRENCE
ENVIRONNEMENTALE...**



Édito



Carole Couvert,
[\[carole.couvert@cfecgc.fr\]](mailto:carole.couvert@cfecgc.fr)

Cher(e)s collègues,

Pour la première fois de son Histoire, la CFE CGC se dote d'orientations stratégiques pour guider et structurer son action sur les trois ans de mandature de l'équipe confédérale. Ces orientations ont été adoptées à l'unanimité par le Comité confédéral du 21 novembre 2013.

Cette décision de l'équipe élue au Congrès de Saint-Malo, est l'affirmation de la volonté de relever les défis auxquels le syndicat est aujourd'hui confronté et notamment de renforcer l'influence de la CFE CGC comme syndicat de l'encadrement et repositionner notre organisation au premier plan.

La formation syndicale est un élément fondamental du développement que nous souhaitons ardemment promouvoir. Les formations existantes que vous plébiscitez sont maintenues et renforcées. De nouvelles formations font leur apparition au catalogue du Centre de Formation Syndicale.

C'est le cas de « Négociier l'épargne salariale », un module élaboré pour vous permettre de vous initier ou de vous perfectionner à cette négociation, souvent très technique. Pour tenir compte de cette technicité, vous constaterez que nous avons préparé deux modules correspondant à deux niveaux différents de connaissance.

Un stage « Qualité de vie au travail » fait également son apparition au catalogue. La CFE CGC ayant signé l'accord national Interprofessionnel sur ce sujet, nous mettons maintenant en place les outils pour vous aider à négocier le meilleur accord possible afin de limiter les risques psychosociaux et d'améliorer l'égalité professionnelle qui se trouve être dans le périmètre de négociation de la QVT.

Ces nouveautés ne seront pas les seules de l'année, ni de la mandature. Naturellement, elles vous seront présentées au fur et à mesure de leur conception.

Nous pouvons néanmoins vous dire qu'il sera question de RSE et de développement durable, de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, du rôle des administrateurs salariés... Pour ne citer que quelques-uns des projets que nous vous destinons.

J'en profite, en cette période de fin d'année, pour vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de Noël et du Nouvel An.

Carole Couvert
Présidente Confédérale

Syndicats-fédérations-unions

Comment bâtir votre plan de formation ?

Un stage : Pour quoi faire ? Quel(s) objectif(s) ? Quel(s) besoin(s) ? Quelle population ?

Les demandes d'actions de formation des syndicats fédérés doivent transiter par les **fédérations d'appartenance** ; celles des unions départementales (ou locales) par les **unions régionales**.

La demande écrite est formalisée pour une programmation au cours **du semestre à venir**.

Le CFS se donne la possibilité d'amender et de compléter celle-ci en fonction des disponibilités et impondérables.

1. Traitement des demandes de stages

Le montage des stages est soumis à un certain nombre de contraintes légales et techniques.

- Le syndicat non fédéré, la fédération ou l'union doit indiquer dans sa **demande** de stage(s), à envoyer au CFS **au plus tard à J-90** :
 - la période souhaitée,
 - la durée,
 - le lieu ou la localisation,
 - le(s) thème(s) envisagé(s),
 - la population concernée,
 - les coordonnées du responsable du stage à contacter.
- En cas d'accord de principe du CFS, celui-ci sera donné sous réserve d'un nombre minimum de **20 personnes inscrites**, ayant un cursus de formation permettant de suivre le thème envisagé.
- Réception au CFS (au plus tard à J-28) de la liste dactylographiée des stagiaires comportant : les nom, prénom et adresse postale personnelle de chacun. Joindre à cet envoi le budget prévisionnel (page 4). Les demandeurs doivent confirmer eux-mêmes les options hôtelières retenues, après accord du CFS, et assurer le suivi des prestations souhaitées. Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés.
- Une convocation individuelle sera adressée à chaque participant, soit par le CFS, soit par l'organisateur du stage.

Rappel : article R. 3142-3 du code du travail : la demande de congé doit être présentée à l'employeur au moins 30 jours avant le stage par l'intéressé(e) (délai majoré dans la Fonction Publique). Le non respect ne peut en aucun cas être imputé au CFS.
- Envoi sur le lieu de la formation (minimum J-4), ou à toute autre adresse indiquée au CFS, d'un dossier administratif de stage (ex. : attestations de présence...) et d'une éventuelle documentation.
- Règlement (sous 3 semaines environ, à réception) des notes de frais, factures... qui devront **parvenir au CFS sous 3 semaines maximum** après le stage. Les factures

hôtelières, pour un séminaire, ne pourront être réglées par le CFS qu'à réception conjointe de la liste des participants émergée et d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

2. Remboursement des frais

Le CFS vous demande de l'informer d'un éventuel financement annexe (à mentionner sur la fiche de budget prévisionnel).

Le remboursement des frais individuels des stagiaires est calculé automatiquement, sur la base des tarifs actuellement en vigueur.

Afin d'aider les unions territoriales, le CFS participe aux frais de secrétariat à concurrence de 155 € par stage réalisé, sur demande écrite à laquelle seront joints les justificatifs originaux.

Les honoraires s'élèvent à 458 € TTC par conférencier et par journée de formation. En ce qui concerne les frais annexes des conférenciers, merci de bien vouloir nous renvoyer tous les justificatifs originaux des frais accompagnés de la facture originale d'intervention.

Sont pris en charge par le CFS :

Pour les stages de plusieurs jours, les frais :

- d'animation,
- d'hébergement et de restauration (cf. tableau ci-dessous),
- de déplacements.

STAGES DE 2 JOURS ET PLUS	
Forfait résidentiel hôtelier ou équivalent comprenant la chambre, le petit déjeuner, le dîner et la taxe de séjour	140€ TTC maximum
Forfait journée hôtelier ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	45€ TTC maximum

Pour les actions de formation d'une seule journée, les frais :

- d'animation,
 - de restauration (repas du midi).
- À l'exclusion de toute autre dépense.

ACTION DE FORMATION D'UNE JOURNÉE	
Forfait journée hôtelier ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	45€ TTC maximum
ou Repas du midi	25€ TTC maximum

Calendrier des sessions interprofessionnelles

1^{er} semestre 2014

Inscriptions individuelles

Vous avez décidé de participer à un stage interprofessionnel et vous avez fait votre choix :

- Adressez-nous, sans tarder, le bulletin d'inscription ci-après (un bulletin par stage souhaité, précisant la date choisie, par mail, courrier,...
- Prévenez votre syndicat ou fédération d'appartenance.
- **Informez vous-même votre employeur.** Pour bénéficier du Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale, il vous appartient de faire personnellement une demande écrite à votre employeur **30 jours au minimum avant** le début du stage (vous pouvez vous inspirer du texte type imprimé à la suite du bulletin d'inscription).
- Si vous venez de province, prenez vos dispositions pour votre hébergement. **La nuitée précédant le 1^{er} jour de stage n'est éventuellement prise en compte que sur demande justifiée préalable de dérogation** (liste des hôtels ci-contre).
- Ces sessions se déroulent à PARIS. Elles débutent le 1^{er} jour à 10 heures et s'achèvent le 2^e jour vers 17 heures. Tenez compte de ces horaires pour réserver votre déplacement.
- Si un empêchement vous oblige à vous désister, prévenez-nous ; les places sont chères et les demandes nombreuses !

Le CFS prend en compte les demandes d'inscriptions par ordre d'arrivée :

- en cas de problème, nous vous contacterons directement,
- **à défaut d'avis contraire sous quinzaine à réception, votre inscription est prise en compte,**
- la convocation et le programme détaillé vous seront envoyés deux semaines avant le stage.

D'avance, nous vous souhaitons un bon stage, où nous aurons le plaisir de vous accueillir. Au fait, le jour J, pensez à vous munir de votre carte d'adhérent.

Liste des hôtels

Contactez ces hôtels de la part du CFS ou de la CFE-CGC. Pour éviter tout désagrément, faites-vous confirmer leurs tarifs préférentiels.

Vous pouvez vous rendre à pied de chacun de ces hôtels à la Confédération (lieu des stages).

- **l'Austin's St Lazare Hôtel** (pour info, 120€ ttc/nuitée)
Tél. : 01 48 74 48 71 – Fax : 01 48 74 39 79
26, rue d'Amsterdam – 75009 Paris
Métro : Saint Lazare
- **l'Hôtel de Genève** (pour info, 97€ ttc/nuitée)
Tél. : 01 48 74 33 99 – Fax : 01 40 16 96 46
36, rue de Londres – 75009 Paris
Métro : Saint Lazare
- **l'Hôtel Alexandrine Opéra** (pour info, 100€ ttc/nuitée)
Tél. : 01 43 87 62 21 – Fax : 01 44 70 91 05
10, rue de Moscou – 75008 Paris
Métro : Europe
- **l'Hôtel Britannia** (pour info, 115€ ttc/nuitée)
Tél. : 01 42 85 36 36 – Fax : 01 42 85 16 93
24, rue d'Amsterdam – 75009 Paris
Métro : Saint Lazare
- **l'Ouest Hôtel** (pour info, 112€ ttc/nuitée)
Tél. : 01 43 87 57 49 – Fax : 01 43 87 90 27
3, rue du Rocher – 75008 Paris
Métro : Saint Lazare
- **l'Hôtel Le Cardinal** (pour info, 99€ ttc/nuitée)
Tél. : 01 40 16 30 00 – Fax : 01 40 16 30 30
3, rue du Cardinal-Mercier – 75009 Paris
Métro : Liège ou Place de Clichy
- **l'Hôtel Best Western Opéra Saint Lazare**
(pour info, 115€ ttc/nuitée)
Tél. : 01 40 08 00 14 – Fax : 01 40 08 01 44
9, rue de Constantinople – 75008 Paris
Métro : Europe ou Saint Lazare
- **l'Hôtel Best Western Astoria Opéra**
(pour info, 116€ ttc/nuitée)
Tél. : 01 42 93 63 53 – Fax : 01 42 93 30 30
42, rue de Moscou – 75008 Paris
Métro : Rome ou Europe
- **l'Hôtel du Théâtre** (pour info, 111€ ttc/nuitée)
Tél. : 01 43 87 21 48 – Fax : 01 42 93 59 39
5, rue de Cheroy – 75017 Paris
Métro : Villiers ou Rome



Calendrier des sessions

Préalable requis :

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.

MODULE D'INITIATION

OUVERTURE SUR LE SYNDICALISME

- Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.
- Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise.
- L'actualité sociale et les orientations confédérales : débat - Rencontre avec un Dirigeant confédéral.

Les dates, au choix

- jeudi 16 et vendredi 17 janvier 2014
- jeudi 23 et vendredi 24 janvier 2014
- jeudi 6 et vendredi 7 février 2014
- jeudi 20 et vendredi 21 février 2014
- jeudi 27 et vendredi 28 février 2014
- lundi 3 et mardi 4 mars 2014
- jeudi 6 et vendredi 7 mars 2014
- jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014
- jeudi 27 et vendredi 28 mars 2014
- jeudi 3 et vendredi 4 avril 2014
- jeudi 15 et vendredi 16 mai 2014
- jeudi 22 et vendredi 23 mai 2014
- lundi 26 et mardi 27 mai 2014
- jeudi 19 et vendredi 20 juin 2014
- lundi 23 et mardi 24 juin 2014
- lundi 7 et mardi 8 juillet 2014

- Pour les adhérents des **Fonctions Publiques**, contactez l'UFCFP au 01 44 70 65 90.

MODULES DE PERFECTIONNEMENT

REPRÉSENTATION DU PERSONNEL DANS L'ENTREPRISE

- Hiérarchie des sources de droit.
- Préambule juridique :
 - valeur du contrat de travail, des accords d'entreprise et de la convention collective,
 - la représentativité syndicale.
- Vidéo-quiz sur les mandats : DP, CE, DS, RSCE...
Se munir impérativement d'un code du travail.

Les dates, au choix

- lundi 3 et mardi 4 février 2014
- lundi 24 et mardi 25 février 2014
- jeudi 17 et vendredi 18 avril 2014
- lundi 19 et mardi 20 mai 2014
- lundi 2 et mardi 3 juin 2014

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

LE COMITÉ D'ENTREPRISE

- La structure du C.E. :
 - composition et organisation, rôle de chacun, moyens de fonctionnement.
 - la personnalité civile et juridique.
- Les attributions du C.E. :
 - rôles, réunions, délibérations.
- Récapitulatif.

- Le C.E. et la formation professionnelle :
 - obligations légales : les réunions du C.E. et les documents remis par l'employeur,
 - la formation professionnelle : un enjeu syndical ?
- Les emplois des fonds du 1 % logement, les droits des salariés :
 - mobilité, emménagement, travaux, prêt accession, investissement locatif, sécurisation.

Les dates, au choix

- mardi 21 et mercredi 22 janvier 2014
- mardi 11 et mercredi 12 février 2014
- mardi 11 et mercredi 12 mars 2014
- jeudi 17 et vendredi 18 avril 2014
- jeudi 22 et vendredi 23 mai 2014
- mardi 24 et mercredi 25 juin 2014

Stage ouvert aux membres d'un C.E., élus ou désignés, et aux candidats sur les listes des élections à venir.

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

LECTURE DES COMPTES ET ANALYSE FINANCIÈRE

- Présentation/Les questions à se poser pour se situer dans le paysage économique.
- Les informations disponibles pour comprendre la situation de son entreprise : comptabilité analytique, sociale et budgétaire.
- Quizz.
- Focus sur le compte de résultat.
- Le bilan – utilité et composition.
- Exemples et cas pratiques.

Les dates, au choix

- jeudi 13 et vendredi 14 mars 2014
Session plus particulièrement dédiée aux salarié(e)s issu(e)s du Secteur des Services
- jeudi 15 et vendredi 16 mai 2014
Session plus particulièrement dédiée aux salarié(e)s issu(e)s du Secteur des Industries

Conditions d'inscription : être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».

LE CONTRAT DE TRAVAIL

- Le contrat de travail : notions juridiques.
- Les différentes formes de contrat de travail.
 - La naissance du contrat : lettre d'embauche, contrat écrit, période d'essai...
 - La vie du contrat, les évolutions, les modifications, les clauses.
 - La fin du contrat : les différentes formes de rupture.

Les dates, au choix

- jeudi 30 et vendredi 31 janvier 2014
- jeudi 20 et vendredi 21 février 2014
- lundi 17 et mardi 18 mars 2014
- jeudi 24 et vendredi 25 avril 2014
- lundi 26 et mardi 27 mai 2014
- jeudi 12 et vendredi 13 juin 2014

Conditions d'inscription : être prioritairement délégué du personnel et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



DÉVELOPPER SA SECTION SYNDICALE

- Qu'est-ce qu'une section syndicale ?
- Quelles sont les ressources ?
- Comment améliorer sa notoriété ?
- Quel est son potentiel ?
- Comment recruter des adhérents ?
- Argumentaire et jeux de rôle.



Les dates, au choix

- jeudi 6 et vendredi 7 mars 2014
- lundi 28 et mardi 29 avril 2014
- lundi 16 et mardi 17 juin 2014

Conditions d'inscription : être militant et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Représentation du personnel dans l'entreprise » ou un stage « Le comité d'entreprise ».

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENTREPRISE

- Le cadre légal des élections professionnelles :
 - périmètre, effectifs, acteurs, périodicité.
- Les enjeux des élections :
 - représentativité, mandats, négociation, vie des IRP.
- La préparation des élections :
 - négociation du protocole d'accord préélectoral, préparation de la CFE-CGC.
- Le déroulement des élections :
 - vote, dépouillement, résultats, contestations.

Les dates, au choix

- lundi 17 et mardi 18 février 2014
- lundi 24 et mardi 25 mars 2014
- lundi 14 et mardi 15 avril 2014
- lundi 19 et mardi 20 mai 2014
- jeudi 26 et vendredi 27 juin 2014



Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

MODULES DE DÉVELOPPEMENT DES PERFORMANCES SYNDICALES INDIVIDUELLES

Module 1

EXPRESSION VOCALE ET GESTUELLE

- La prise de parole en public.
- Les mécanismes oratoires.

Les exercices pratiques, retransmis au magnétoscope, permettront d'analyser les interventions et de s'habituer à la présence d'un outil audiovisuel.

Les dates, au choix

- lundi 3 et mardi 4 février 2014
- lundi 7 et mardi 8 avril 2014
- lundi 2 et mardi 3 juin 2014
- lundi 30 juin et mardi 1^{er} juillet 2014

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

Module 2

ARGUMENTATION

- Arguments – contre-arguments.
- Informer – convaincre – persuader.
- Préparation et construction des exposés et des interventions.
- Savoir écouter, reformuler et apporter des arguments.
- Être capable de se synchroniser avec son interlocuteur.
- Répondre à une objection.

Les dates, au choix

- jeudi 13 et vendredi 14 mars 2014
- jeudi 15 et vendredi 16 mai 2014
- jeudi 12 et vendredi 13 juin 2014
- jeudi 3 et vendredi 4 juillet 2014

Conditions d'inscription : avoir préalablement suivi le stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » + le stage « Expression vocale et gestuelle ».

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION niveau 1

- Réflexion autour de la négociation.
- Les fondamentaux des techniques de la négociation.
- Le cas Kartnoir.
- Plan d'action personnel à l'issue du 1^{er} jour de formation.
- Comment mieux écouter.
- Les outils de l'influence : les lois de la communication.
- Particularités d'une négociation en groupe avec plusieurs parties.
- Plan d'action personnel à l'issue du stage.

Les dates, au choix

- jeudi 23 et vendredi 24 janvier 2014
- lundi 14 et mardi 15 avril 2014
- jeudi 22 et vendredi 23 mai 2014
- jeudi 26 et vendredi 27 juin 2014

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION niveau 2

- Rappel : les Techniques de négociation niveau 1.
- Tour de table.
- Préparation des négociations.
- L'indicateur MBTI.
- Plan d'action personnel.
- Étude de cas.

Les dates, au choix

- jeudi 13 et vendredi 14 mars 2014
- jeudi 12 et vendredi 13 juin 2014

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Techniques de négociation niveau 1 ».

MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

- Ce qu'il faut comprendre de l'environnement syndical en entreprise.
- Les 4 leviers du management coopératif appliqué au délégué syndical.
- Assurer les conditions d'autonomie dans l'exercice de son mandat.
- Négocier les contributions : manager les jeux de rôle.
- Animer les relations au sein de la section.
- Conduire le développement de la section et des engagements.
- Le pilotage : gérer la qualité des engagements (plan d'animation).

Les dates, au choix

- jeudi 3 et vendredi 4 avril 2014
- jeudi 5 et vendredi 6 juin 2014



Conditions d'inscription : être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Développer sa section syndicale ».

COMMUNICATION ÉCRITE

- Les écueils à éviter – ce que vous ne devez surtout pas faire :
 - les différents moyens de communication,
 - lecture critique des tracts transmis par les participants,
 - les 9 règles de fond de la communication écrite.



- Comment rédiger un tract – les règles d'élaboration :
 - rédaction de tracts sur la base de scénarii prédéterminés,
 - relecture critique,
 - la méthode à adopter pour la rédaction d'une communication écrite.
- La stratégie de la communication :
 - sur quels sujets communiquer ?
 - la constitution des équipes de rédaction et de diffusion.

Les dates, au choix

- lundi 17 et mardi 18 mars 2014
- lundi 28 et mardi 29 avril 2014
- jeudi 26 et vendredi 27 juin 2014



Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

VOUS DEVEZ **IMPÉRATIVEMENT**
nous faire parvenir vos tracts et autres écrits
8 jours au plus tard avant le module
par **MAIL** à cfs@cfecgc.fr

ÉPARGNE SALARIALE

Module « Débutants » – Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux confrontés à leur première négociation d'épargne salariale.

- Mettre en place l'épargne salariale :
 - qu'est-ce que l'épargne salariale ?
 - les deux grands dispositifs, participation et intéressement.
- Quelle option pour les primes ?

La date

- lundi 3 et mardi 4 mars 2014

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

ÉPARGNE SALARIALE

Module « Expérimentés » – Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux ayant déjà une expérience de la négociation de l'épargne salariale

- Négocier ou renégocier l'épargne salariale :
 - les dispositifs collectifs,
 - les dispositifs catégoriels,
 - les conseils personnalisés aux salariés.

La date

- jeudi 5 et vendredi 6 juin 2014

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

NÉGOCIER UN ACCORD DE QVT

- Passer des RPS au bien-être.
- Les thèmes de négociation dans le cadre de l'accord QVT et Égalité professionnelle.
- Quels indicateurs et comment les choisir ?
- Place de l'expression des salariés (la discussion autour du travail).

La date

- jeudi 3 et vendredi 4 juillet 2014

Rappel du préalable requis : être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme ».

MODULE SUR L'EUROPE

OUVERTURE À L'EUROPE

1. La France en Europe

- Dates et traités clefs.
- Situation sociale de la France au regard des autres pays.

2. Le fonctionnement de l'Europe en matière sociale

- Les institutions européennes.
- Les politiques sociales européennes.

3. Le rôle des partenaires sociaux européens

4. La CFE-CGC et l'Europe

- Le lobbying européen.
- Les comités d'entreprise européens.

Les dates, au choix

- lundi 17 et mardi 18 mars 2014
- lundi 2 et mardi 3 juin 2014

Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

- Introduction : Évolution des CEE par pays et par secteur – Faits et chiffres clés.
- Rappel des textes régissant les CEE.
- Mise en place du CEE.
- Fonctionnement du CEE.
- Pratiques nouvelles et évolutions possibles.

La date

- lundi 16 et mardi 17 juin 2014

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central d'entreprises de dimension communautaire, être membre de comités d'entreprise européens et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » et, de préférence, un stage « Ouverture à l'Europe ».



Afin de valoriser les acquis de l'expérience syndicale de ses militants,
la Confédération a passé deux partenariats :

Le premier avec Sciences-Po Aix dans l'optique d'une inscription soit en L3 (licence troisième année)
soit en master 2 sur des parcours « Intelligence sociale ».

Le second avec l'Université Versailles Saint-Quentin
ayant pour objet l'inscription en Diplôme Universitaire « Droit de l'Europe sociale ».

Si vous souhaitez des renseignements sur ces deux partenariats, contactez :

Pour l'université Versailles Saint-Quentin

Alexis TRICLIN
Directeur du Diplôme
alexis.triclin@wanadoo.fr

Pour Sciences-Po Aix

Jean-Christophe HUMBERT
formation.continue@sciencespo-aix.fr

Dans tous les cas, précisez : « Convention CFE CGC »



Le CFS à votre service

Formation des membres de CHSCT

Les CHSCT prennent de plus en plus de place dans l'aménagement des conditions de travail des salariés de l'entreprise. C'est une opportunité d'action pour ces représentants du personnel.

Fédérations, syndicats, sections, prenez l'initiative d'organiser un stage CHSCT (payant) en région, dans votre entreprise.

Ghisalberti Formation est notre partenaire agréé pour animer ce type de stage.

Durée du congé de formation CHSCT :

- 3 jours, pour les établissements de moins de 300 salariés,
- 5 jours, pour les établissements de plus de 300 salariés.

L'ensemble des frais de formation « CHSCT » est à la charge de l'employeur.

À titre indicatif, le coût pédagogique est de 790 € H.T. par personne, pour un stage de 3 jours (frais des 3 repas de midi compris) et de 1310 € H.T. par personne, pour un stage de 5 jours (frais des 5 repas de midi compris), auxquels s'ajoutent les éventuels frais de déplacements, hébergement et autres repas.

STAGES « CHSCT », ORGANISÉS PAR LA CFE-CGC À PARIS

Un bulletin de pré-inscription spécifique vous sera envoyé par la poste ou par courriel, en contactant Hélène Mundaya au **01 55 30 12 79** ou **helene.mundaya@cfecgc.fr** (précisez votre adresse postale personnelle ou votre adresse électronique).

Pour tout renseignement (d'ordre juridique ou concernant le suivi de votre inscription), contactez **Monsieur Éric Plagnat** – Ghisalberti Formation, au 04 72 23 01 20.

Les dates, au choix

- lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 février 2014 (+ 2 jours supplémentaires possibles, les jeudi 13 et vendredi 14 février 2014, pour les membres de CHSCT travaillant dans des établissements de plus de 300 salariés)
- lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 avril 2014 (+ 2 jours supplémentaires possibles, les jeudi 10 et vendredi 11 avril 2014, pour les membres de CHSCT travaillant dans des établissements de plus de 300 salariés)
- lundi 30 juin, mardi 1er et mercredi 2 juillet 2014 (+ 2 jours supplémentaires possibles, les jeudi 3 et vendredi 4 juillet 2014, pour les membres de CHSCT travaillant dans des établissements de plus de 300 salariés)

STAGES « CHSCT », organisés par Ghisalberti Formation en région Rhône-Alpes

Pour les stages en région Rhône-Alpes, **contactez exclusivement** Ghisalberti Formation, au 04 72 23 01 20.

Stages de 3 jours – les dates, au choix

- lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 février 2014, à Lyon-Corbas (69)
- lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 mars 2014, à Grenoble (38)
- lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 mars 2014, à Lyon-Corbas (69)
- mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 avril 2014, à Lyon-Corbas (69)
- lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 mai 2014, à Lyon-Corbas (69)
- lundi 2, mardi 3 et mercredi 4 juin 2014, à Grenoble (38)
- lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 juin 2014, à Lyon-Corbas (69)

Stages de 5 jours – les dates, au choix

- lundi 24, mardi 25, mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 mars 2014, à Lyon-Corbas (69)
- lundi 16, mardi 17, mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 juin 2014, à Lyon-Corbas (69)
- lundi 2, mardi 3, mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 juin 2014, à Grenoble (38)

Conditions de remboursement des frais engagés par les stagiaires

Frais de déplacements

TRAIN

Remboursement du billet 2^e classe. Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un code barre ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.



VOITURE (Paramètres pris en compte : prix du litre : 1,65 €/voiture 7 chevaux : 8 km/100)
(Majoration de 6 centimes pour tenir compte des aléas liés à la voiture ou au trajet)

Défraiement du carburant :

- 0,20 €/km pour une personne seule
- 0,32 €/km pour deux personnes
- 0,40 €/km pour trois personnes et plus

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du/des passager(s).

Les frais de péage sont remboursés **sur justificatifs originaux**.

Vérifier que le contrat de votre police d'assurance vous autorise ce type d'usage.



AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- S'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage.
- Si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le T.G.V.

Liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 06, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique le document sur lequel figure un code barre.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarifs réduits (abonnements, tarifs spéciaux entreprises...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.



NE SONT PAS PRIS EN CHARGE :

- Les frais de taxi.
- Les frais de parking **parisien**.
- Les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.



Frais d'hébergement

Pour une nuitée à Paris (petit déjeuner compris) + un repas du soir, la prise en charge est **plafonnée à 140 €**. Si vous ne demandez pas au CFS la prise en charge de votre nuitée, le remboursement du repas du soir est plafonné à **25 €** (remboursements sur justificatifs originaux).

Pour l'hébergement et la restauration : une facture, demandée à l'hôtel ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

La nuitée précédant le 1^{er} jour de stage n'est éventuellement prise en charge par le CFS que sur dérogation demandée préalablement.



Pour toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, **contactez-nous avant** le stage.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et y **joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.



Le congé de formation économique, sociale et syndicale

DROIT AU CONGÉ

Les salariés désireux de participer à des stages ou sessions exclusivement consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, organisés par des centres ou instituts spécialisés dont la liste est établie chaque année par arrêté ministériel, peuvent obtenir un congé non rémunéré de douze jours par an (L. 3142-7 et s.).

Le refus non justifié du congé est pénalement sanctionné, et d'autre part un licenciement qui serait motivé par la demande formulée par un salarié de participer à un stage de formation syndicale serait abusif.

CONTINGENT ANNUEL

- Le congé normal reste fixé à 12 jours par an et par salarié, porté à 18 jours par an pour les animateurs de stages et sessions et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.
- Un arrêté du 7 mars 1986 fixe le nombre total de jours de congé susceptibles d'être pris chaque année par l'ensemble des salariés d'un établissement au cours de l'année civile en fonction des effectifs.

ORGANISMES HABILITÉS

Seuls les stages et sessions organisés par les organisations syndicales interprofessionnelles, représentatives sur le plan national, peuvent ouvrir droit au bénéfice des congés et recevoir l'agrément ministériel.

Pour l'année calendaire en cours, cette liste comporte notamment le Centre de Formation Syndicale de la CFE-CGC.

MODALITÉS

Le bénéfice du congé est de droit, dans la limite du contingent fixé, sauf lorsque l'employeur estime, après avis conforme du comité d'entreprise, ou à défaut des délégués

du personnel, que cette absence aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise (L. 3142-13).

Le salarié peut demander le fractionnement du congé par périodes minimales de 2 jours.

La demande doit être présentée à l'employeur au moins trente jours à l'avance et le refus éventuel notifié dans les huit jours de cette demande (R. 3142-3 et s.).

L'organisme chargé des stages ou sessions doit délivrer au travailleur une attestation constatant la fréquentation effective de ceux-ci par l'intéressé.

Cette attestation sera remise à l'employeur au moment de la reprise du travail.

Le congé est assimilé, au regard de la législation du travail et de la Sécurité sociale, à une période de travail. Il n'est pas imputé sur le congé annuel payé (L. 3142-12).

Les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation seront considérés comme des accidents du travail.

FINANCEMENT

- Le congé de formation syndicale n'est pas un congé de formation payé. L'employeur est tenu d'accorder le congé sans avoir l'obligation de maintenir la rémunération.
- Cependant, dans les entreprises d'au moins 10 salariés, le congé de formation syndicale pourra être rémunéré dans la limite de 0,08 % du montant des salaires payés pendant l'année en cours (R. 3142-1).
- De plus, les comités d'entreprises peuvent, sur le budget des activités sociales et culturelles, indemniser les salariés de l'entreprise partant en congé de formation syndicale dès lors que cette indemnité est instituée dans l'entreprise en faveur des seuls salariés, sans aucune distinction entre eux.
- Certains accords d'entreprise peuvent prévoir des dispositions plus favorables (modalités de financement, fonds mutualistes...).

FONCTION PUBLIQUE

La demande de congé doit être impérativement déposée auprès du supérieur hiérarchique un mois au moins avant l'ouverture du stage.

Cette demande doit être formulée au titre des congés de formation syndicale tels que prévus au titre 1^{er} du Statut Général des Fonctionnaires (article 21 de la loi du 13 juillet 1983) et plus particulièrement :

- pour la Fonction Publique d'État (article 34-7^o de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) ;
- pour la Fonction Publique Hospitalière (décret du 13 octobre 1964, aménagé par la circulaire n° 221 DH 4 du 30 juillet 1975 - BO 759-35) ;
- pour la Fonction Publique Territoriale (article 57-7^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) qui prévoit un délai de prévenance d'un mois et demi avant le stage.

ASSURANCE DES STAGIAIRES

Les stagiaires du Centre de Formation Syndicale (CFS) de la CFE-CGC sont assurés dans le cadre et dans les conditions du contrat SOLIDARITÉ VIE SYNDICALE souscrit auprès de la MACIF et géré par la Confédération.



ENCADREMENT MAGAZINE
Cadres & maîtrise

LE CREUSET LA VOIX DES CADRES
59-63, rue du Rocher 75008 Paris
Tél. : 01 55 30 12 12
Internet : <http://www.cfecgc.org>
courriel : presse@cfecgc.fr

Revue officielle de la Confédération française de l'encadrement CGC
Éditeur : CEDIMEJES, 59, rue du Rocher 75008 Paris
Rédaction, administration :
59, rue du Rocher 75008 Paris - Tél : 01 55 30 12 12

Directeur de la publication :
Carole Couvert
Rédacteur en chef : Michel Ciesiolka
Assistante : Micheline Texereau
Publicité : CEDIMEJES RÉGIES-CADRES
Laurence Vallegas (07 60 05 25 56)
Maquette/Réalisation : Process Graphic
Impression : Imprimerie Stipa
8, rue des Lilas - 93189 Montreuil Cedex
Tirage : 138 000 exemplaires
Routage : Action VPC

Abonnement : (102,50 €) par an

Commission paritaire : N° CPPAP 0914 S 06979
Dépôt légal : 26/01/1983 • ISSN 0984-368X



www.impression-durable.fr